



## **SYNTHESES DES ATELIERS FEIOI 2009 MAYOTTE**

- **Atelier 1 : La prospective économique dans l'Océan Indien ou le défi de l'intégration régionale**
- **Atelier 2 : La filière de la pêche : quels potentiels, quels écueils ?**
- **Atelier 3 : Desserte aérienne dans l'Océan Indien**
- **Atelier 4 : Tourisme : quelle attractivité régionale ?**

### **Atelier 1 : La prospective économique dans l'Océan Indien ou le défi de l'intégration régionale**

Présidence : - Pascal PLANTE, représentant la CCI Réunion  
- Kiran JUWAHEER, Président de la MCCI (Maurice)

#### **\* Intervention de Monsieur Patrick GILABERT, Représentant Résident de l'ONUDI (Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel) pour l'Océan Indien**

Monsieur GILABERT débute son intervention par une brève présentation de l'ONUDI, en terme de missions et d'implantations. Il rappelle entre autres que l'ONUDI a trois priorités :

- La réduction de la pauvreté par le renforcement des capacités productives
- Le renforcement du commerce
- L'environnement et les énergies renouvelables

La seconde partie de son exposé porte sur les principaux chiffres économiques de l'Océan Indien dont la conclusion porte sur une prévision de reprise à l'horizon 2011 de l'activité productive avec un niveau quasiment équivalent à celui de 2007 voire 2006.

Les données concernant la compétitivité des économies de l'Océan Indien sont relativement disparates :

- Maurice = 57<sup>ème</sup> rang mondial
- Madagascar = 121<sup>ème</sup> rang mondial

*(Source : World Economic Forum 2009-2010)*

En outre, il ressort très clairement que ces disparités de compétitivité ne comportent pas moins de problématiques communes, en particulier celle de l'agriculture et de sa transformation et celle de l'énergie (le coût combiné des dépenses d'importation de pétrole pour les Îles de l'Océan Indien s'élève à 1 milliard USD / an actuellement, les besoins ne cessant de croître avec la démographie et l'évolution du mode de vie).

Monsieur GILABERT poursuit par une présentation des expérimentations menées dans le monde par l'ONUDI en matière de prospective technologique (Technology Foresight).

Il indique notamment la pertinence du développement d'un tel outil dans un pays ou un ensemble régional :

- La recherche d'amélioration du processus décisionnel
- Les technologies orientent davantage les choix stratégiques
- Le besoin de trajectoires alternatives pour le développement futur des territoires
- Motiver le changement

Monsieur GILABERT fait part des expériences menées dans ce domaine :

- Au Chili pour identifier une stratégie économique et les secteurs technologiques
- Au Brésil dans les secteurs du textile, de la construction et de la plasturgie
- En Uruguay dans les biotechnologies alimentaires, l'énergie, le transport et la logistique
- Au Vénézuéla
- En Ukraine pour établir un plan de travail institutionnel de renforcement de capacités
- En Hongrie
- Sur la côte Pacifique d'Amérique du Sud pour l'industrie de la pêche
- En Cordillère des Andes pour les plantes médicinales
- Dans 6 pays européens pour l'industrie alimentaire
- Au sein de la Fédération de Russie pour un programme technologique

Le Technology Foresight repose sur des méthodes originales d'investigation de type méthode Delphi et sur l'approche « clustering ».

Depuis peu, cette approche fait l'objet d'expérimentation en Asie en particulier dans le domaine de la prospective alimentaire et agricole dans le monde. (Futurefood6)

Pour terminer son exposé, Monsieur GILABERT fait part de l'initiative commune ONUDI et UCCIOI de mettre en place une plate-forme technologique Océan Indien.

Son objectif sera principalement de développer le benchmarking, la veille technologique (Matteo-Patent) et la prospective technologique pour le développement de clusters dans la zone.

Cette programmation est prévue pour le début de l'année 2010 sur fonds européen.

En conclusion, Monsieur GILABERT rappelle que ce projet complète idéalement d'autres programmes développés dans la zone :

- Le renforcement de compétitivité décidé par la SADC pour Maurice et Madagascar via la mise à niveau des industries par la qualité et la normalisation (2009-2014)
- Le programme de clusters et de transformation des produits agricoles aux Comores et à Madagascar (2009-2013) (FIDA, ONUDI, FAO)
- Le renforcement de la promotion des investissements à Madagascar (ONUDI, Suisse)
- La mise en place d'un Centre de Production Propre à Maurice (ONUDI, AFD)
- Un programme régional COI-ONUDI dans les énergies renouvelables (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores)

\* **Intervention de Monsieur Henri DOU, Professeur Emérite de l'Université Paul Cézanne et Directeur d'Atelis, Groupe ESCM**

Le Professeur Dou, se fondant sur sa propre expérience, rappelle l'approche de Stevan Dedidjer, un des pionniers de l'intelligence dans les organisations, reposant sur trois questions fondamentales :

- Où sommes-nous ?
- Où voulons-nous aller ?
- Comment y aller ?

Le Professeur pour introduire le sujet saisis d'ailleurs une information parue dans les Nouvelles de Mayotte le 06 octobre qui fait état d'un risque de disparition de la filière ylang, tout comme celle d'ailleurs du poivre, de la cannelle et du coprah.

Cet exemple traduit selon lui une question à multiples paramètres :

- Qualité du produit
- Coût de la cueillette

- Tonnage produit
- Conditions de distillation
- Concurrence étrangère à faible coût de main d'œuvre
- Label et protection géographique (« branding »)

A partir de cet exemple, Monsieur Dou rappelle la nécessité de décider et d'anticiper à partir d'informations analysées par des experts.

Cette nécessité se traduit entre autres par la valorisation des ressources naturelles les plus prometteuses (dont le capital humain) qui ne peut se faire que par l'innovation.

Pour parvenir à cette innovation, la « triple hélice » (Secteur public / secteur privé et université) constitue un facteur de succès et suppose alors le développement de clusters et d'observatoires pour obtenir de l'information utile.

Le Professeur considère pour cela que le benchmarking doit être envisagé et s'inspirant des expériences déjà menées dans ce domaine dans le monde : Corée du Sud, Chine, Brésil, Thaïlande, Indonésie.

Illustrant son propos par un exposé sur les réalisations de ces pays en matière de clustering, Monsieur Dou poursuit par une présentation de Mathéo Patent qui constitue une base de données des brevets au niveau international dans le cadre de la propriété intellectuelle.

En particulier, le Professeur prend un exemple qui lui semble pertinent de développer au regard de celui des îles : celui de l'île de Bunaken en Indonésie.

Ce projet destiné à valoriser la destination a consisté à réaliser un diagnostic sans concession des forces et des faiblesses de cette île dans le domaine de la propreté et de l'aspect général, partant du constat que le marchandage ambulante contribuait à dénaturer les sites et à véhiculer une image négative auprès des touristes.

Cet exemple a démontré à quel point l'intelligence économique a permis de résoudre un problème îlien par la capitalisation des expériences réussies ailleurs, l'analyse locale et la rédaction d'une feuille de route. Sans information extérieure, sans analyse des données et sans feuille de route, ce problème n'aurait à priori pas été réglé aussi rapidement et de manière aussi partagée et consensuelle.

En conclusion de sa présentation, le Professeur Dou estime que :

- Les pays en développement peuvent créer des produits à forte valeur ajoutée à partir de leurs ressources naturelles
- L'information est la clef de cette orientation, associée à une politique de clusters
- Le développement doit être précédé par une vision, une détection d'opportunité, une volonté et un soutien politique stable permanent

\* **Intervention de Monsieur Mario SANDOVAL, Vice-Président de l'Association Internationale Francophone pour l'Intelligence Economique (AIFIE), de l'ACFCI (Association des Chambres Francophones de Commerce et d'Industrie)**

L'intervention de Monsieur Sandoval permet de compléter les deux précédentes par une présentation de retours d'expériences en matière de modèles d'observatoires d'études dans le monde.

Dressant le panorama de la globalisation actuelle dans le contexte de la crise internationale, il rappelle les règles qui régissent les marchés dorénavant :

- alliances à géométrie variable
- menaces extérieures avec tentation protectionniste
- nécessité d'anticiper les risques
- plus qu'avant adopter le glocal = penser globalement et agir localement
- principe de coopération (coopération tout en maintenant la compétition)
- guerre économique reposant encore davantage sur la maîtrise et la diffusion informationnelle

Au-delà de ces éléments de menaces, de crises et de risques, il convient également de prendre en compte des facteurs multiplicateurs :

- la corruption
- le terrorisme
- le narcotrafic
- les conflits

Dans ce contexte, l'intelligence économique consiste à pour chaque partie prenante à adopter des stratégies : offensive et/ou défensive pour les entreprises, sécurité et/ou défense pour les Etats.

Des différentes expériences menées dans le monde, Monsieur Sandoval retient que l'objectif majeur d'un observatoire d'études stratégiques est de mutualiser la veille et les bonnes pratiques selon une logique d'interopérabilité et de partenariat privé public.

Monsieur Sandoval termine son exposé par une présentation des architectures possibles pour organiser un observatoire régional et par des exemples de projets dont certains à venir comme au Moyen-Orient ou au encore au Vietnam.

**\* Intervention de Monsieur Achim SCHAFFERT, Représentant la Délégation Européenne de Maurice, Comores et Seychelles**

Monsieur Schaffert expose les possibles interventions de l'Union Européenne dans le domaine du soutien au secteur privé.

En outre, il expose des outils à mobiliser :

- Bizclim (<http://acpbusinessclimate.org>) pour obtenir un appui sur les programmes de développement durable dans les pays ACP
- ProInvest dont l'enveloppe de 110 millions d'euros au titre du 8<sup>ème</sup> FED est close ; la reconduction de ce programme est actuellement suspendu à une décision de Bruxelles
- La Banque Européenne d'Investissement (BEI)
- Le CDE (Centre pour le Développement des Entreprises)
- Export helpdesk (<http://exporthelp.europa.eu>) pour aider les secteurs exportateurs dans les pays ACP

## **Synthèse de l'atelier 1**

L'atelier débouche sur un certain nombre de recommandations et préconisations :

- Il devient urgent **d'anticiper les évolutions** tant des marchés, des réglementations que des technologies
- L'analyse doit toujours partir des « extrants »
- Il convient plus que jamais de poser et de définir entre tous les acteurs privés et publics **une stratégie industrielle régionale**
- La propriété industrielle, l'innovation et le clustering constituent les facteurs clés de succès du développement de demain
- L'intelligence économique constitue le socle de base pour obtenir l'information, l'analyser pour décider à travers les données fournies par **un Observatoire Economique régional** ; pour cela, la composante Technology Foresight introduite dans le dossier ProInvest de renforcement de capacités de CCI OI permettra de structurer un Observatoire régional au niveau économique et prospective.

## **Atelier 2 : La filière de la pêche : quels potentiels, quels écueils ?**

Présidence :               - Association des Ports de l'Océan Indien  
                                  - CCI des Seychelles

### **\* Intervention de Monsieur Ronan LE GOFF, Délégué Régional IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER)**

Monsieur Le Goff débute sa présentation par un rappel sur les conséquences néfastes d'une pêche non raisonnée : en Europe, actuellement, 88 % des stocks des eaux territoriales sont surexploités avec un risque absolu de 30 % de non régénération des espèces même avec un arrêt à ce stade. Les juvéniles sont particulièrement touchés : 93 % de la pêche de cabillaud.

Partant de ce constat, Monsieur Le Goff indique que la PCP (Politique Commune des Pêches de l'Union Européenne, Livre Vert) est actuellement en refonte.

Fondant son analyse sur des modèles prédictifs, Monsieur Le Goff confirme que l'approche écologique n'est en rien contraire à l'approche économique, dans la mesure où on pratique une pêche permettant la reproduction des espèces.

Pour l'Océan Indien, les questions se posent toujours : quel est l'état des stocks, avons-nous dépassé la PME (Prise Maximale Equilibrée), reste-t-il des potentialités de développement ?

Concernant les grands pélagiques exploités par les flottilles hauturières, les données sont assez accessibles et fiables, ce qui n'est pas réellement le cas pour les démersaux.

Il ressort apparemment que certaines espèces peuvent encore supporter une évolution de l'exploitation (listao, germon) alors que d'autres sont au niveau maximal d'exploitation (espadon) voire en surexploitation manifeste (albacore).

Selon Monsieur Le Goff, il est nécessaire pour pratiquer une pêche durable :

- d'acquérir des organismes de gestion intergouvernementaux à l'échelle des pêcheries
- de structurer des organisations professionnelles destinées à faire accepter la réglementation
- d'organiser des systèmes de collecte de données et d'information afin de déterminer les PME (Prise Maximale Equilibrée) et MED (Maximum Ecologique Durable)

En conclusion de son intervention, Monsieur Le Goff estime que l'Océan Indien n'est pas en état de surexploitation mais déjà très proche de la pleine exploitation. Il convient donc d'ores et déjà :

- de respecter les tailles de capture autorisées
- de limiter les rejets
- de minimiser les coûts de production
- de maximiser les valeurs marchandes
- de développer une vision à long terme
- de favoriser pour les pêcheries côtières d'accéder à l'exploitation des grands pélagiques afin de limiter la pression sur les démersaux
- de développer les outils et les organismes de suivi et de contrôle de la pêche entre les Gouvernements de la zone

\* **Intervention de Monsieur Evert LIEWES, Président du Seafood Council de la MEXA (Mauritius Export Association) et Responsable du contrôle qualité chez Princess Tuna à Maurice**

Monsieur Liewes commence sa présentation par un retour d'expériences dans le domaine de la transformation du thon et sa situation actuellement.

Il rappelle pour cela l'intérêt des Accords de Cotonou destinés à favoriser les exportations vers l'Union Européenne, en particulier en matière de contrôle sanitaire et phytosanitaire.

Actuellement, les grandes usines de transformations de la zone se répartissent comme suit :

- 2 à Maurice
- 1 à Madagascar
- 1 aux Seychelles
- 1 au Kenya

Le thon est principalement pêché par des navires battant pavillon européen et seychellois, la majeure partie des débarquements et transbordements s'effectuant d'ailleurs aux Seychelles.

L'activité pêche représente un pan régional de l'économie important : 30 % du PIB seychellois, 15 % des exportations mauriciennes.

Les principaux marchés se trouvent au Royaume-Uni (40 % de leurs importations de thon en conserves proviennent de l'Océan Indien) et en Europe plus globalement.

Monsieur Liewes fait également part de l'impact de l'intervention des ONG dans le domaine de la pêche durable ; il constate que la demande en poissons évolue de façon significative.

L'Allemagne et le Royaume-Uni ont cessé leurs importations de thon Albacore, la grande distribution européenne ne souhaite plus commercialiser le thon Patudo ; les distributeurs européens sont d'ailleurs de plus en plus demandeurs de poissons provenant d'une pêche à la canne.

On peut supposer que le label MSC (Marine Stewardship Council) deviendra de plus en plus important pour les exportateurs de la zone comme l'atteste la pêche de Germon sur la côte ouest des Etats-Unis pour des exportations vers le Royaume-Uni.

La situation en matière de ressources halieutiques et de thon en particulier dans l'Océan Indien n'est pas critique mais nécessite d'agir vite pour garantir l'acheteur d'un principe de pêche durable, en certifiant entre autres les pêches des thoniers senneurs.

Selon Monsieur Liewes, seule une intervention forte des gouvernements de la zone ainsi que de l'UE est de nature à assainir la situation de la pêche, à l'image du gouvernement mauricien qui lutte avec l'UE contre la pêche INN (Pêche illicite, non déclarée, non réglementée).

La politique de pêche commune de l'UE qui devrait déboucher sur un accord 2012 / 2013 permettra de favoriser un accord de partenariat de pêche régional et non bilatéral. Il prévoit notamment de préserver l'industrie de transformation du thon.

Pour terminer son exposé, Monsieur Liewes rappelle que les pays n'ont pas d'autres choix que de s'adapter à la demande des marchés en matière de produits durables et par conséquent au-delà de la communication et de l'organisation de la pêche au niveau de la zone, il convient également d'assurer un système de veille et de surveillance des eaux plus important encore.

\* **Intervention de Monsieur Xavier NICOLAS, coordonnateur technique régional PRSP (Plan Régional de Surveillance des Pêches dans le sud-ouest de l'Océan Indien) pour la Commission de l'Océan Indien (COI)**

Les fondements du PRSP se trouvent dans les échanges et décisions du 3<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat de la COI tenu le 22 juillet 2005 à Antananarivo à Madagascar au cours duquel il a été décidé de renforcer la lutte contre la pêche illégale.

Le PRSP démarré en 2007 avec un financement de l'UE pour aider la COI à organiser ce plan d'actions a une durée de 3 ans.

Monsieur Nicolas rappelle la source importante de revenus procurée par la pêche thonière : 895 000 tonnes pêchées en 2008 pour 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, les deux tiers provenant de la pêche industrielle.

Actuellement, le PRSP vise à réduire le nombre de navires exerçant la pêche INN et de renforcer le système de surveillance des eaux.

Ce plan prévoit notamment de mieux coordonner les différentes actions de contrôle, de développer les compétences des personnels de surveillance et de faire l'usage des nouvelles technologies pour assurer ce contrôle.

L'organisation actuelle de la Cellule de Coordination Régionale du PRSP repose sur le CROSS Réunion, la SFA à Maurice ainsi que du FMC Albion, le CNCSP (Comores) et le CSP (Seychelles).

La Cellule se réunit tous les deux mois pour :

- Assurer le lien permanent entre les centres opérationnels
- Identifier les besoins de surveillance
- Planifier les patrouilles aériennes et maritimes
- Arrêter les grandes orientations du projet

La zone à surveiller est vaste avec près de 5,6 millions de km<sup>2</sup> (ce qui représente deux fois la mer Méditerranée). Cependant, avec le système de télédétection satellitaire qui permet de repérer en 3 heures un navire dans les eaux OI, les résultats de la surveillance sont plutôt encourageants :

- 400 jours de patrouilles maritimes
- 431 heures de vol
- 194 contrôles maritimes et aériens
- **3 arraisonnements**

Ces interventions sur les navires sont bien perçues par les navires exerçant une pêche licite car elles les rassurent sur leur propre protection mais également la préservation de leurs ressources halieutiques.

Les actions prévues dans le cadre du PRSP sont les suivantes :

- Projet pilote d'observateurs embarqués
- Recueil de données océanographiques spatiales
- Ouverture du projet au Mozambique
- Recueil de données régionales sur les captures
- Action contre la piraterie

\* **Intervention de Monsieur Raj MOHABEER, Chargé de Mission au Secrétariat Général de la COI**

Monsieur Mohabeer débute son intervention par un état des lieux des potentialités des Îles de l'Océan Indien :

- Comores : les thonidés
- Madagascar : les thonidés et les crustacés
- Maurice : les thonidés
- La Réunion : la légine et les thonidés

- Les Seychelles : les thonidés

Les stratégies actuelles dépendent ainsi des potentialités de chaque pays :

- Madagascar recherche des partenaires économiques pour l'exploitation des thonidés
- Maurice, à travers son seafood-hub cherche à augmenter significativement ses exportations d'aquaculture
- Les Seychelles cherchent à maintenir et promouvoir la conserverie

Au-delà des potentialités identifiées, il n'en demeure pas moins que des écueils existent et doivent être pris en compte :

- Pollution des lagons et surpêche
- Forte croissance externe de la capacité de pêche
- Pêche INN
- Capacité des pays de la région en R&D insuffisante
- Manque de moyens pour assurer la durabilité de la pêche
- Manque de coordination régionale

Selon les pays, ces écueils sont variables :

- Comores : pas de port en eaux profondes et possibilité de fret limitée
- Madagascar : ressources en crevettes pleinement exploitées et potentiel en aquaculture
- Maurice : peu de poissons dans ses eaux et absence de thon
- Seychelles : coûts importants de la conserverie

La stratégie de la COI dans le secteur pêche prend en compte les éléments suivants :

- Volet pêche des APE : SADC, AFOA, CEA
- Accord tripartite SADC, COMESA et CEA
- PCP de l'UE
- Mise en œuvre des résolutions de la première réunion ministérielle des ACP

Cette stratégie repose sur :

- Conservation et gestion des ressources halieutiques
- Développement de l'aquaculture
- Suivi, contrôle et surveillance
- Développement des capacités
- Partenariats économiques et commerciaux

Pour y parvenir, la COI engage des actions :

- Développement d'un plan d'actions pour la gestion et le développement de la pêche dans la région AFOA
- Elaboration d'un cadre régional AFOA
- Mise en place d'un système SCS dans la région AFOA
- Développement d'une stratégie régionale de commercialisation
- Développement d'un plan d'actions sur la sécurité alimentaire

Les moyens alloués pour y parvenir :

- Budget de 35 millions d'€
- 2 phases d'actions de 3 ans et demi à partir de mi-2010
- Collaboration avec les autres Organisations Régionales
- Collaboration avec SWIOFC/P



## **Synthèse de l'atelier 2**

Les conclusions formulées dans cet atelier sont les suivantes :

- Nécessité de réfléchir à une coordination et surtout **une politique régionale en matière de pêche**
- Besoin de renforcement de la surveillance des eaux pour **réduire la piraterie et la pêche illicite**
- Intérêt voire nécessité de rechercher à **certifier la production OI (cf. Label MSC)**
- Permettre à chaque pays de la zone d'acquérir une capacité de pêche et de production
- Organiser la commercialisation des produits à l'export
- Enfin, une coopération entre l'APIOI et l'UCCIOI devra permettre :
  - Un développement équilibré entre les Etats de la zone
  - Une gestion durable des ressources halieutiques (avec label MSC notamment)
  - Une interdiction effective de tout transbordement dans l'Océan Indien
  - Un renforcement de la coopération politique pour la surveillance des zones de pêche
  - Des mesures concrètes limitant les pratiques des navires ne débarquant pas dans les ports de la COI
- Ne pas focaliser la problématique de la pêche aux seules relations avec l'Union Européenne
- Envisager des discussions avec les opérateurs de la pêche dans la zone pour **le recrutement de personnels locaux**

### **Atelier 3 : Desserte aérienne dans l'Océan Indien**

Présidence :  
- Serge CASTEL, Président de la CCI de Mayotte  
- Patrick RAVAOALISON, Président de la FCCI de Madagascar

\* **Intervention de Monsieur Pierre-Yves BISSAUGE de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)**

Monsieur Bissauge rappelle que les contraintes en matière d'accès à l'espace aérien sont importantes notamment du point de vue des licences.

Le droit de trafic est régi par la Convention de Chicago de 1944.

Compte tenu des demandes formulées par de nombreux observateurs, Monsieur Bissauge précise que l'accord bilatéral intergouvernemental n'est pas une obligation pour permettre l'accès au trafic mais il doit exister tout de même un accord dit de « régime courtoisie / réciprocité » prévu d'ailleurs par la Convention de Chicago.

Actuellement, il existe dans la zone un Accord France / Maurice (depuis 2005) et un Accord France / Madagascar (depuis 2008).

\* **Intervention de Madame Bénédicte PELLERIN, Directeur Régional Océan Indien d'Air France**

Madame Pellerin fait tout d'abord état des liaisons extrarégionales d'Air France OI :

- 7 vols hebdomadaires Réunion – Paris
- 16 vols Maurice – Paris hebdomadaires, en partenariat avec Air Mauritius
- 5 vols hebdomadaires en code-share Seychelles – Paris
- 4 vols hebdomadaires Tana – Paris
- Des conventions de partenariat sont également signées entre certains Offices de Tourisme et Air France : IRT pour la Réunion et STB pour les Seychelles

Le coefficient de remplissage est globalement satisfaisant, entre 74 % aux Seychelles et 84 % à Maurice.

Au total, Air France transporte annuellement 700 800 passagers répartis comme suit :

- 328 800 à la Réunion
- 204 900 à Maurice
- 107 500 à Madagascar
- 59 600 aux Seychelles

La part de passagers provenant d'Europe est assez contrastée :

- 44 % pour les Seychelles
- 31 % pour Maurice
- 25 % pour Madagascar (surtout de Suisse et d'Allemagne pour le tourisme, et Etats-Unis et Canada pour le business)
- 2 % pour la Réunion

Ces chiffres traduisent en particulier la part du tourisme affinitaire qui est très forte pour la Réunion.

En matière de fret marchand, Air France Cargo affiche les activités suivantes :

- 85 à 120 tonnes pour la Réunion
- 35 tonnes pour Madagascar
- 40 tonnes pour Maurice

En moyenne, ce sont 230 tonnes par semaine qui transitent par AF Cargo.

La répartition selon les produits est très variable :

- 2 000 tonnes fruits / an
- 1 000 tonnes de pélagiques / an

Les principaux produits transportés sont les textiles, les périssables, les véhicules, les effets personnels et les express.

La stratégie actuelle d’Air France dans l’Océan Indien est la suivante :

- Renforcement du partenariat avec Air Mauritius (malgré l’abandon de l’A320 intrarégional)
- Partenariat avec Air Seychelles
- Reprise d’un partenariat avec Kenya Airways
- Engagement dans le développement durable avec une diminution de rejet de CO2
- Renouvellement de la flotte et partenariat avec IATA
- Investissement de 5 milliards d’€ pour lutter contre la déforestation à Madagascar

**\* Intervention de Monsieur Alain ABADIE, Secrétaire Général d’Air Austral**

Monsieur Abadie évoque la stratégie de développement d’Air Austral actuellement :

- Un premier cercle étendu : Europe, Asie, Australie, Afrique du Sud et Afrique de l’Est
- Un cercle rapproché : Mascareignes, Madagascar, Mayotte

Monsieur Abadie estime que la majorité des vols se déroulent dans de bonnes conditions et que la tarification correspond à une logique économique. Ce qui lui fait dire que la tarification de type low-cost est inenvisageable compte tenu d’un niveau de trafic encore trop faible. Toutefois, il rappelle que la tarification a baissé de près de 40 % en 15 ans sur la ligne Mayotte – Réunion.

Monsieur Abadie rappelle qu’il reste tout à fait ouvert à des échanges sur les questions du fret au sein du cercle rapproché pour les opérateurs économiques de la zone OI.

En ce qui concerne le développement de nouvelles lignes, Monsieur Abadie estime qu’Air Austral a fait de nombreux efforts pour désenclaver les îles dont Mayotte :

- Mayotte – Réunion depuis 1970
- Mayotte – Majunga
- Mayotte – Nosy Be
- Mayotte – Moroni
- Mayotte – Antananarivo

Monsieur Abadie évoque l’amélioration des conditions de voyage avec 10 rotations hebdomadaires assurées par 6 B 777 et 4 B 737.

Cette rotation se fait quel que soit le taux de remplissage de l’appareil, ce qui peut se traduire par des pertes d’exploitation.

En outre, Monsieur Abadie rappelle qu’Air Austral, indépendamment de ses vols commerciaux, a assuré quelques 450 évacuations sanitaires en 2008.

Monsieur Abadie souhaite que la concurrence porte également le niveau de qualité vers le haut et rappelle d’ailleurs la présence des concurrents sur les long-courriers :

- Kenya Airways : 4 à 5 fréquences / semaine vers l'Europe
- Air Madagascar : vols vers Tana puis correspondances vers l'Europe
- Corsair vers Paris (1 vol / semaine et bientôt 2)

\* **Intervention de Raj MOHABEER, Chargé de Mission au Secrétariat Général de la COI**

L'intervention de Monsieur Mohabeer concerne principalement les éléments suivants (consécutifs au colloque COI de 2008)

- Il existe un lien fort entre le tourisme et la desserte aérienne dans l'Océan Indien
- Une stratégie commune des îles est nécessaire
- Les négociations bilatérales doivent être envisagées et mises en œuvre
- **On peut envisager un partage de l'information avec un portail régional internet**
- L'accélération de l'interconnectivité doit favoriser ce partage (cf. Seganet)

Monsieur Mohabeer termine son exposé par un point sur le fret maritime, sujet déjà évoqué lors du FEIOI 2008 à Moroni.

\* **Interventions des représentants des autres compagnies aériennes : Air Madagascar, Air Seychelles, Kenya Airways, Comores Aviations**

Il ressort assez nettement de ces interventions que **la complémentarité** doit être envisagée afin de permettre à chaque compagnie de jouer un rôle prépondérant dans la desserte aérienne régionale. En effet, la destination OI est assez méconnue dans le monde.

On peut déjà citer comme initiatives intéressantes :

- Un vol Madagascar / Mayotte dans les prochains mois
- **La carte Sesame** correspondant à un forfait à tarif réduit pour celles et ceux qui se déplacent régulièrement dans la zone OI

\* **Intervention de Madame Nicole THIRAN-GHIRARDI de la Seychelles Chamber of Commerce and Industry au titre de l'UCCIOI**

Madame THIRAN-GHIRARDI fait lecture d'une motion rédigée par les membres du bureau de l'UCCIOI pour demander :

- que les Etats membres de la **COI libéralisent automatiquement les droits de trafic** entre les membres de la COI afin de donner à leurs lignes nationales ou régionales respectives **le droit d'accès libre aux marchés de la région,**
- que les Etats membres soutiennent leurs compagnies d'aviation nationales pour que cette libéralisation des droits de trafic se traduise par un accroissement du trafic inter-îles, avec au minimum un vol quotidien entre les îles des Etats-membres

A l'issue de cette lecture indique que l'UCCIOI entend proposer cette motion à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de la COI.

### **Synthèse de l'atelier 3**

L'atelier 3 se conclue par les éléments suivants :

- Adoption d'une motion présentée par l'UCCIOI afin **de libéraliser le trafic aérien** dans l'Océan Indien et augmenter le fret dans la zone

- Nécessité d'une **stratégie commune**
- Besoin d'un **partage de l'information**
- Envisager **une baisse de la tarification** pour les déplacements business intra-régionaux OI

#### Atelier 4 : Tourisme : quelle attractivité régionale ?

Présidence :  
 - CCI de Maurice  
 - CCI des Comores

\* **Intervention de Monsieur Alain SAINT-ANGE, Directeur du Tourisme et du Marketing, Seychelles Tourism Board**

Monsieur Saint-Ange, après avoir rappelé que la situation de crise en 2009 avait été rendue prévisible dès la fin de l'année 2008, fait part de la réaction de l'Etat Seychellois à cet événement.

La réaction a été dans un premier temps l'occasion de renouer le dialogue entre le secteur privé et le Gouvernement.

Ainsi, il a été convenu que le secteur privé reprenait la direction du Seychelles Tourism Board ainsi que l'Association de l'Industrie du Tourisme.

La stratégie de marketing a été revue en particulier pour indiquer que la destination des Seychelles était aussi abordable pour des budgets des ménages moyens.

Alors que la crise avait déjà généré une baisse de l'ordre de 18 % du nombre de touristes en mars 2009, les Seychelles lançaient l'opération « Les Seychelles, abordable ».

Avec cette opération, six mois après, le recul du nombre de touristes est redescendu à 4 %.

Dans le même temps, la stratégie de l'Etat Seychellois a consisté à rendre la destination plus accessible encore par une dévaluation de la roupie seychelloise : 1 € = 16 roupies contre 8 auparavant.

Cet exemple des Seychelles démontre, selon Monsieur Saint-Ange, à quel point le fait de ne pas travailler en solo et de regarder de près notre attractivité régionale permettrait d'envisager un développement plus important, nous faisant également sortir des habitudes du passé ou de l'histoire.

Pour affirmer son point de vue sur l'absence d'identité régionale au sein de l'Océan Indien, il indique notamment qu'un européen qui se déplace en Martinique ou en Guadeloupe **dit qu'il se rend aux Caraïbes** ; quand il vient à Maurice ou aux Seychelles, il dit qu'il se rend à Maurice ou aux Seychelles et **non dans l'Océan Indien**.

L'isolement dans lequel chacun travaille et s'enferme constitue une faiblesse de l'industrie touristique de la zone.

Monsieur Saint-Ange réaffirme également le besoin de relier encore davantage et mieux les îles entre elles en s'appuyant sur son propre exemple et celui de la délégation seychelloise pour se rendre à Mayotte à l'occasion de ce Forum.

Selon Monsieur Saint-Ange, seule une volonté forte de nos îles de communiquer en commun et de valoriser l'Océan Indien **à travers sa diversité et sa complémentarité**, et non chaque île individuellement, permettra un décollage de l'industrie touristique **dans la zone**.

Au-delà de son propos sur le tourisme, Monsieur Saint-Ange rappelle énergiquement la nécessité de favoriser le fret aérien et le fret maritime quand on sait d'où viennent des produits de première nécessité alors qu'ils sont présents sur nos îles et n'attendent qu'à être transportés de l'une à l'autre. D'autant que ces produits, souvent agricoles ou artisanaux, sont totalement en phase avec un développement de l'industrie touristique.

\* **Intervention de Madame Nathalie HOAREAU, Atout France**

Madame Hoareau fait part de son expertise dans le domaine touristique et présente également des données relatives à la fréquentation touristique dans la zone.

Elle fait part aussi du déroulement récent de Top Résa durant lequel les délégations de l'Océan Indien étaient présentes pour valoriser leurs îles respectives.

Dans la présentation, il ressort notamment :

- Un besoin important de communication sur la destination
- Pour rassurer quant à des événements médiatiques survenus ces dernières années : chickungunia, crise à Madagascar

Forts des différents constats et en basant sur ce qui passe ailleurs dans le monde, il est notamment évoqué l'intérêt de réfléchir rapidement à la **filière écotourisme et de réfléchir sur la façon de faire voyager les salariés des entreprises de la zone dans les autres îles.**

### **Synthèse de l'atelier 4**

Les échanges durant cet atelier débouchent sur les éléments suivants :

- **Absence de coordination** des différents festivals de la zone
- Besoin d'une brochure régionale pour valoriser chaque île dans ses **particularités et leur complémentarité**
- Besoin très urgent et important **de connexions aériennes et maritimes** plus fréquentes et plus accessibles en prix
- Promouvoir **un label « OI »**, en particulier en Europe du Nord dont le potentiel d'achat est fort
- Promouvoir **le tourisme local** au niveau des PME
- Développer la filière **éco touristique**